

Décision

Générale

colonial

Décision n° 665 du 27 mai 1953 :

n° 665

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel auxiliaire de 3 catégorie à salaire journalier dont les noms suivent, en service à l'Hôpital Principal de Djibouti, est admis à salaire mensuel, pour compter du 1er juin 1953 : Mme Huon Yvonne, Capo Andrée, Agostini Odette, Mlle Bourgois Renée.